

AFFICHAGE DES POSTES

Tout poste de professeur vacant ou nouveau relevant de l'unité d'accréditation SGPUM est comblé à la suite d'un processus de recrutement comportant l'affichage du poste. Tout affichage doit être préalablement approuvé par le doyen (ou vice-recteur responsable pour Optométrie et Kinésiologie) et par le Bureau du personnel enseignant (transmettre à Mme Micheline Payette du BPE). Le BPE verra à transmettre l'avis d'affichage au *Bureau des communications et des relations publiques*.

Le Bureau du personnel enseignant recommande que le poste soit affiché aux endroits suivants :

- Le site WEB du département ou de la faculté;
- Le journal universitaire FORUM;
- Le journal *Affaires Universitaires (AUCC)* ou le site internet (<http://www.affairesuniversitaires.ca/>) ou les deux;
- Le site WEB des *Femmes administratrices universitaires du Canada*.
- Un quotidien montréalais
- Les revues de la discipline ou les sites internet de sociétés savantes canadiennes; (exemple <http://www.cpa.ca/homefr/>)

Les avis de postes doivent porter les mentions suivantes :

- « Le poste sera octroyé en priorité aux citoyens canadiens et aux résidents permanents du Canada »
- « L'Université de Montréal souscrit aux principes d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles et des minorités ethniques, les personnes handicapées et les autochtones à poser leur candidature. ».

Le directeur ou le doyen prépare la description du poste et élabore les critères et les modalités de sélection des candidatures. C'est à cette étape qu'il faut décider si le poste s'adresse à une clientèle de jeunes professeurs, aux professeurs d'expérience ou aux sommités dans la discipline. Le directeur ou le doyen doit identifier les moyens susceptibles de rejoindre les candidates et les candidats éventuels et présente le tout à l'assemblée départementale ou facultaire pour avis.

Des efforts auprès d'organismes et de personnes pour susciter des candidatures féminines, des membres des minorités visibles et des minorités ethniques, des personnes handicapées et des autochtones doivent être entrepris.

Il est recommandé de publier dans les journaux de courtes annonces qui font un renvoi au site WEB de l'unité pour une consultation du descriptif complet. En procédant de la sorte, les coûts reliés à l'affichage des postes sont minimisés.

Si la direction a des raisons de penser que le poste puisse être comblé par une candidature non canadienne, il est important de s'assurer que :

- La publicité bénéficiera d'une couverture pancanadienne:
(Journal *Affaires Universitaires* ou site internet <http://www.affairesuniversitaires.ca/> ; revue ou site internet de la société savante concernée)
- Les véhicules de publicité seront efficaces
- Les candidatures canadiennes non retenues auront été soigneusement analysées et documentées par le comité de sélection;

Ces mesures faciliteront l'obtention du **permis de travail**, document **obligatoire** avant l'entrée en fonction.